(notes pour Joubert)

La séance dans laquelle fut prononcé cet éloge de Joubert a été une des plus importantes pour l'académie royale de chirurgie.

Une question du plus haut intérêt avait été mise au concours. ~~Il s'a~~ On avait demandé aux concurrents d'établir la théorie des lésions de la tête par contre coup et les conséquences pratiques qu'on peut en tirer.

Vingt mémoires avaient été envoyés à l'académie et il n'y en avait point de médiocres, dit le rapporteur, dans une matière aussi difficile qu'importante.

Le prix était double, mais on fut obligé de le partager entre Saucerotte de Lunéville déjà correspondant de l'académie et Sabouraut de Toulouse.

La chirurgie, est-il dit dans le rapport, peut se promettre de grands progrès de l'application de ces deux auteurs qui ne sont l'un et l'autre qu'au commencement de leur septième lustre,

(note pour Foubert) 2

L'éloge de Foubert ~~fut~~ dut être parfaitement accueilli, et il est d'autant plus intéressant pour nous que d'autre part il n'est question de chirurgien ; c'était entrer injuste oubli, il était bon de remettre en lumière tout ce qu'en avait dit Louis ; mais déjà ici nous pouvons voir ~~ce que~~ combien est difficile la position d'un biographe sincère et impartial à l'égard des familles, Foubert laissait une veuve très inquiète de ce qui allait dire de son mari le Secrétaire perpétuel de l'académie ; elle était fille de Malaval, et peut être se voyait-elle à cet titre très compétente en matière de chirurgie ; elle avait donc pris les devants dès le 24 février 1768 ; elle ~~écrit~~ mandait à un intermédiaire tout ce que Louis aurait à dire dans son éloge : « que M. Louis, disait-elle, « parle de la beauté de son âme qui l'emportait « sur celle de son corps, de la droiture de son cœur, « de sa charité etc etc quil dise qu'il était bon « mari, bon père, bon ami etc etc ;

Louis pouvait certainement en croire Madame Foubert sur tous les points, mais il ne [illegible]

(Foubert. notes) 3

trouvait point là ; « pour ce qui est de l'opération
« de la fistule, dit-il, je puis certifier avec vérité qu'il
« en est le véritable inventeur, s'il a lu d'autres ouvrages
« anciens quelque chose qui ait pu lui en donner l'idée
« cela n'est point venu à ma connaissance, mais
« ce que je sais certainement c'est que personne
« ne la faisait de cette manière, avant qu'il en eût
« donné connaissance à l'académie ; ainsi si M. Louis
« Lange ne doute point, veut lui rendre justice
« sur ce point, il a de quoi s'étendre et citer »

jusqu'à quel point Louis donnait-il satisfaction à Mad. Foubert ? c'est ce qu'il serait assez difficile de décider aujourd'hui ;

mais on va voir, d'après les notes qui suivront l'éloge de Lécat ce qu'on fait dire aux veuves lors que ~~quand~~, dans une notice académique, l'orateur s'est permis de laisser entrevoir q. q. vérités.

Mme Foubert parlait avant la lecture de l'éloge de son mari, tout à l'heure nous verrons comme Mad. de Lecat s'exprimait après la lecture de l'éloge du sien. ~~de l'éloge~~